

MÉMOIRE

Il a été mentionné dans le document déposé par la ville de Sherbrooke le 9 mars, 2023 qu'il n'y a eu que 2 plaintes déposées en juillet 2022. Quoique ce chiffre semble négligeable, cela ne reflète pas l'ampleur du problème, ni de la réalité du désagrément que subissent les voisins à proximité et les plus éloignés. Suite à la défaite de la cause à la cour d'appel les plaignants ont cessé de déposer des plaintes et la quasi-totalité des plaignants, soit 17 personnes occupant 8 résidences ont vendu leur résidence (parfois à rabais) ne pouvant plus tolérer le bruit infernal qui impactait sérieusement leur santé.

Cette situation, créait et crée toujours un environnement toxique du point de vue du bruit et de l'air à cause des émissions de carburant. De plus les plaignants ne se sont jamais senti écoutés par la ville de Sherbrooke ce qui n'est pas encourageant pour déposer des plaintes

L'Honorable juge François Tôt qui a entendu ce procès à la cour Supérieure s'est même rendu durant le procès, sans préavis, sur les lieux des drags et chez des voisins afin de valider la pollution sonore existante et le bien fondé des plaintes déposées par les citoyens exaspérés. Il a pu observer lors de sa présence du bien-fondé des plaintes. À ce jour le niveau du bruit n'a jamais diminué

À la suite du procès, un couple toujours voisin de la piste a remplacé les vitres de ses fenêtres avec des vitres de triples épaisseur et malgré cela les vrombissements se font toujours entendre à l'intérieur de la maison et même avec des écouteurs sur la tête qui ont pour but d'atténuer le bruit. Ce même couple quitte leur résidence tous les vendredis soirs afin d'éviter ce bruit infernal se privant ainsi de la jouissance de leur propriété qui est le même geste qu'un ancien voisin faisait afin de garder son équilibre mental.

Pour ce qui est des voisins habitant plus loin de la piste de drags assourdissantes telle que moi et mon conjoint notre domicile étant sur le lac Montjoie à +/- 2 km de la piste

nous nous privons toujours de manger à l'extérieur dans notre pavillon avec des invités les vendredi soirs à cause du bruit. Déposer des plaintes ne sert à rien, car la ville de Sherbrooke n'a jamais fait de gestes concrets afin de remédier à la situation . J'ai été appelé à témoigner à la cour Supérieur des différents bruits que nous entendions au lac Montjoie qui est dans la Municipalité de St-Denis-de-Brompton et qui persistent encore a ce jour, car ni la Ville de Sherbrooke ni le Gouvernement sont intervenus afin de rectifier cette situation.

Le laxisme des autorités municipales et gouvernementales ont permis à cette entreprise de poursuivre impunément ses activités en se moquant totalement de la collectivité et de l'environnement.

Ne soyez pas surpris que cette entreprise prenne de l'expansion au cours des prochaines années.

CONCLUSION

Pour résumer, la quantité de plaintes citées par la Ville de Sherbrooke n'est pas représentatif de la problématique générée par la piste de Drags et les Motocross.

L'emplacement de la pointe des Pères, choisi pour y construire des chalets et en faire un milieu serein et de ressourcement pour la clientèle, est illusoire et générera plusieurs plaintes quand les clients réaliseront le manque de sérénité et de plénitude promis par la SÉPAC .

Monique Martin